

# DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

## COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°9/2022

des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 février 2022

Date de la convocation : 7 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 3
Nombre de conseillers absents : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 11 février, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Johann THOUVENOT, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Marie-Cécile ROSSI à Erick CASALTA, Mme. Annonciade CASALTA à Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA à Joseph LEONZI

Membre absent : Ludovic MARTI

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

### **Objet : Rénovation d'un logement social communal. Plan de financement.**

Le Maire indique aux conseillers qu'il est urgent de refaire les ouvertures du logement social communal occupé depuis plusieurs années, à titre de résidence principale, par Monsieur et Madame Johan THOUVENOT et leur fils de trois ans.

En effet, ces ouvertures sont peu isolantes thermiquement, induisent de nombreuses infiltrations d'air et d'eau de pluie.

Le Maire précise que ce logement, qui est compris dans un ensemble de quatre unités, a été construit en 1995 et n'a fait l'objet d'aucun travaux.

Le Maire précise également que l'ensemble des quatre unités feront l'objet d'une rénovation complète ultérieurement (toiture, ouvertures,...).

Le Maire indique qu'il s'est rapproché de la société Confort Menuiserie afin qu'elle établisse un devis pour ces travaux.

Ce devis s'élève à 6890,02 euros HT (7579,02 euros TTC).



**Objet : Rénovation d'un logement social communal. Plan de financement.**

Le maire précise qu'il est nécessaire de faire appel à des subventions pour réaliser ces travaux et propose le plan de financement suivant :

Etat : 40%	CDC (Una casa per tutti, una casa per ognunu) : 40 %	Autofinancement : 20 %
2756 euros	2756 euros	1378 euros

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assurer l'autofinancement.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, vue l'urgence de la situation et la présence d'un enfant en bas âge dans ce logement, et après en avoir délibéré valablement

- Emet un avis favorable à l'unanimité, aux propositions du maire et l'autorise à solliciter le concours financier de l'Etat et de la collectivité de Corse, conformément au plan qui lui a été présenté,
- Autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire



*D. Vincenti*  
D. VINCENTI

